

COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 7 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

26

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET, M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS, Mme CHACON, Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL, M. CATALAN, Mme CRIADO, Mme ALABAU-DAIDER, M. BELTRA, Mme DESSEILLES

Procurations :

M. RASTOLL	à	Mme HECQUET
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	M. MARTY
Mme RUIZ	à	Mme SERRE
M. FERNANDEZ	à	M. ASTIE
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
M. BLAY	à	Mme VILVET
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

Absent : M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Monica GUILLOUET-GELYS est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 14 avril 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°18-2023
OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2022		

Madame Patricia HECQUET, Première Adjointe au Maire, est élue Présidente de la séance sur ce point de l'ordre du jour.

Après l'exposé de Madame Katia AMOURI, Directrice Générale des Services et lecture poste par poste du Compte Administratif du parc de stationnement Castellane de l'exercice 2022, qui est le reflet exact du Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-mer,

Au moment des délibérés, Monsieur le Maire sort de la Salle et ne participe pas au vote,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

D'APPROUVER le Compte Administratif du Parc de Stationnement Castellane pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 52.150,47 €
Recettes : 64.454,18 €
Excédent : 12.303,71 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 2.697,93 €
Recettes : 156.566,14 €
Excédent : 153.868,21 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Grégory MARTY

Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :
Publication sur le site internet de la ville le :



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20230414-DCM18-2023-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023